



## Notaire ne respecte pas date butoire de signature

Par mifrso, le 26/11/2015 à 13:10

Bonjour, j'ai signé un compromis de vente et la date butoire de signature stipulé sur le compromis est le 5 janvier 2016. J'ai accepté par téléphone de signer le 10 décembre 2015. Entre temps mon organisation pour me reloger me repousse au 4 janvier 2015. L'acheteur est très mécontent car il a débloquer des fonds d'une assurance vie et je me sens menacée.

J'ai téléphoné à mon notaire pour signer le 5 janvier 2015. Réponse : le notaire est en congé et la signature ne pourra se faire que le 12 décembre.

Vais je payer des pénalités ? alors que moi je suis là le 5 ?

Merci de votre conseil

Cordialement